

_ Commande d'une intervention artistique pour la Maison de l'Habitat située à Saint-Nazaire _

Démarche Art Public

La ville de Saint-Nazaire se donne comme ambition d'amplifier la présence artistique dans la ville. Le contexte de transformation urbaine est une formidable opportunité pour intégrer des démarches artistiques. Des critères et des enjeux sont identifiés pour guider la commande et garantir sa bonne intégration au contexte. L'arrivée d'un nouveau bâtiment public réunissant l'ensemble des services liés à l'Habitat est une occasion pour inviter un artiste à s'emparer d'un de ses murs. Un geste qui doit permettre à ce bâtiment d'annoncer sa présence et d'illustrer sa fonction.

La Maison de l'Habitat

❖ Le bâtiment :

Saint-Nazaire Agglomération – La CARENE a décidé d'implanter sa future maison de l'habitat au n°59 de la Rue Jean Jaurès à Saint-Nazaire. Le projet s'installe en Rez-de-chaussée de la copropriété existante en incluant une restructuration de l'actuelle cellule commerciale et s'étend sur la parcelle arrière avec une construction neuve, après démolition d'une ancienne halle.

❖ Le parti Pris Architectural :

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue à la suite d'un concours. Elle est constituée de : TICA architectes/ Barreau et Charbonnet – Mobilier / scénographie/ Appelle-moi papa – Signalétique / TETRAC – Bureau d'études Tous corps d'Etat / Symbiance – Bureau d'études acoustique. Les architectes parlent d'une insertion « courtoise » du bâtiment. L'ensemble de ces parties prenantes exprime leur préoccupation de réussir l'insertion urbaine du bâtiment dans un environnement assez dense et hétéroclite.

Les architectes ont fait le choix d'une construction neuve avec un aménagement des étages en gradins, un choix qui doit éviter au bâtiment d'être trop massif aux côtés des immeubles d'habitation qui l'entourent et de minimiser autant que possible l'impact de ce nouveau bâtiment sur l'ensoleillement. Le parti pris des architectes a été de créer un bâtiment singulier pour qu'il soit en phase avec l'innovation portée par le projet de la Maison de l'Habitat. La MDH propose un guichet unique pour les questions d'habitat. Elle a vocation à accompagner le parcours résidentiel tout au long de la vie d'une part, et se donne aussi l'ambition d'être un lieu d'innovation en promouvant et encourageant l'utilisation de matériaux plus locaux et plus respectueux de l'environnement dans la construction ou la rénovation des habitations. Une matériau-thèque permettra de faire découvrir les matériaux et leurs propriétés. Par ailleurs, les éléments constitutifs du mobilier et des revêtements muraux seront aussi démonstrateur : béton, roseau, chaux, chanvre / terre crue.

❖ Les espaces pour l'intervention artistique :

➤ **Le mur pignon situé au 59 de la Rue Jean Jaurès :**

Le mur pignon de la copropriété est l'espace ciblé pour accueillir une peinture murale. Mur offrant une grande visibilité depuis la rue Jean Jaurès. 7,61 m de large sur 13 m² au faitage (sans la cheminée). Surface environ 90 m². Avant l'intervention artistique, le mur sera ravalé et les réseaux électriques déplacés et enfouis dans le sol.



➤ **Mur du patio :**

L'intervention artistique réalisée sur le pignon pourra se poursuivre et se décliner dans le patio intérieur et sur la partie du mur mitoyen visible depuis l'intérieur de la maison, de l'habitat. Elle sera visible du public depuis l'intérieur de la Maison de l'habitat par les trois faces vitrées. Le patio a pour rôle d'apporter de la lumière dans les espaces intérieurs. L'intervention artistique devra respecter cette dimension. 4,38 m de large sur 3,61 m de haut - Surface environ 16 m².



Le patio sera végétalisé dans le cadre des travaux de construction. Il est notamment prévu : un apport de terre végétale, une couche de graviers blanc sur une largeur de 40 cm en périphérie des murs, des plantes vivaces (3 au m²), de type Verbena, Salvia ou Centhratus, des plantes grimpantes sur treillis (1 plant tous les mètres) de type jasmin, clématite, ou chèvrefeuille, trois arbustes de type Pittosporum ou Eunoymus sur tuteurs en châtaigner, un paillage organique de type copeaux de feuillus non traités, couleur naturelle autour des plantes vivaces, plantes grimpantes et arbustes.

La proposition devra traiter en priorité le mur pignon et en option supplémentaire le mur patio

❖ **Les orientations pour guider la commande artistique :**

Une création artistique en phase avec le lieu et son environnement urbain

La Maison de l'Habitat sera le lieu d'accueil pour les questions liées à l'Habitat. Elle sera aussi un lieu d'innovation et de promotion pour des rénovations et des constructions d'habitat réduisant leur impact environnemental. La Maison de l'Habitat sera à vocation à accompagner le parcours résidentiel tout au long de la vie d'une part, et se donne aussi l'ambition d'être un lieu d'innovation en promouvant l'emploi de matériaux plus locaux et plus respectueux de l'environnement dans la construction ou la rénovation des habitations.

- Un bâtiment relevant lui-même du label Haute Qualité Environnementale

- La démarche ville jardin : ligne de programmation urbaine qui vise à amplifier la présence végétale dans la ville en renforçant les aménagements paysagers dans la ville.

La création artistique se fait en lien avec l'ouverture de la Maison de l'Habitat, il est attendu que celle-ci prenne en compte sa thématique et l'orientation liée à l'impact environnemental. Ces sujets pourront être convoqués à travers les thématiques choisis par l'artiste, mais également à travers les matériaux utilisés pour réaliser cette création artistique.

Les voisins de l'établissement étant invité à prendre part à la commande ils souhaitent préciser que cette intervention aura un fort impact dans leur périmètre de vie le pignon donnant directement dans leur jardin, il est aussi visible de leur fenêtre.

L'emplacement du mur induit une double visibilité de près, notamment pour les voisins, il est également visible depuis l'extrémité de la rue, une perception proche et lointaine qu'il faudra prendre en compte.

➤ **La nature de l'intervention artistique :**

La nature de l'intervention n'est pas définie. Ainsi les modes d'expression sont laissées à l'appréciation de l'artiste. L'intervention artistique peut employer tout médium des arts visuels, la proposition peut s'élargir au design. L'artiste devra par sa proposition, respecter les règles de conformité en vigueur en veillant à la réglementation accessibilité afin que l'œuvre ne puisse pas représenter un danger pour le public.

➤ **Médiation et transmission :**

En lien avec la Maison de l'Habitat et ses équipes la création bénéficiera d'ambassadeurs pour être présentée au public. La mission art public veillera à la production d'un texte décrivant la création et la démarche de l'artiste. Cette création aura également vocation à s'inscrire dans un parcours urbain qui permettra de relier les différentes interventions artistiques réalisées par des artistes plasticiens.

❖ **La candidature :**

➤ **Éléments à présenter :**

- _ un porte folio ou book des réalisations
- _ un CV et/ ou une présentation de l'artiste (Bio)
- _ une note d'intention éventuellement accompagné de premières esquisses ET/OU des références & des sources d'inspiration
- _ une esquisse budgétaire décrivant les étapes du chantier

➤ **Les critères de sélection :**

- _ l'intégration de l'œuvre dans l'environnement : le lien au site, à l'architecture
- _ la prise en compte du contexte et de la thématique
- _ le concept général/ l'intention du projet
- _ la faisabilité technique

❖ **Les conditions :**

➤ **Date limite : transmettre le dossier au plus tard le 10 juin 2024**

Le candidat retenu devra ensuite produire une esquisse ou maquette pour analyse et dialogue avec le comité artistique. Une déclaration préalable de travaux délivrée par l'urbanisme réglementaire sera ensuite nécessaire avant la mise en chantier du projet. Le dossier sera constitué par la chargée de mission art public en lien avec l'artiste.

➤ **Calendrier prévisionnel de réalisation :** printemps 2025 (en fonction du chantier et des disponibilités de l'artiste)

➤ **Budget :** 20 000 euros

❖ **Personne référente :**

Helene Le Gargasson
Chargée de mission Art Visuel et Art Dans l'Espace Public
Direction de la Culture
Ville de Saint-Nazaire
culture@saintnazaire.info
02 40 00 42 93

